

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input checked="" type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule :	9496	Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	NIKEL Hamza
Nom & Prénom : NIKEL Hamza			
Date de naissance : 15/09/1966			
Adresse : ARRAYAH INE VILLA 15 Tahesna			
Tél. :	06 61 44 48 68	Total des frais engagés :	1382,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. Mounir SBAI
 Dermatologue
 Plage Guyville - Harhoura
 Tel : 05 37 40 40 80
 Tel : 06 61 41 18 66

Cachet du médecin :

Date de consultation : 08 AOUT 2023

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age:

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 08 / 09 / 2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08 AOUT 2005		5	800	INP : INPE:101171403 Dr Meunir SBAI Dermatologue N° 14 place Guillaume - Harhoura Tél : 05 37 40 40 80 Tél : 05 37 41 18 66

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE AL JAHRA Télé: 05 37 58 98 08 - Linetel INPE:1020945	08-08-23	1081,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

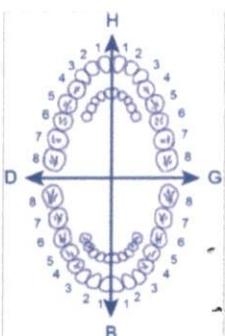
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

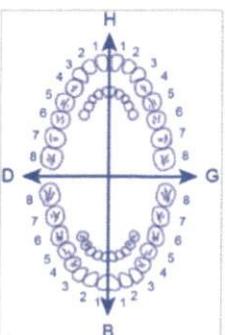
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Mounir Sbai

Spécialiste en dermatologie

Dermatologie esthétique

Pathologie de l'ongle et cheveux

Laser Dermatologique

Ex. directeur de l'Hôpital Aïn Chok



الدكتور منير السباعي

أخصائي أمراض جلدية

أمراض الشعر والأظافر

ليزر

تجميل

مدير سابق بمستشفى عين الشق

Harhoura, le : 08/08/2023

Ordonnance

NIKEL Hamza

1 - DERMALIFT Depilift Gel Nettoyant

toilette du visage bien rincer
838,50

2 - ESTHEDERM RETINOL

243,00 le soir sur le visage pendant 03 mois

3 - Cicaplast baume B5 SPF50

le matin sur le visage

1081,50

PHARMACIE AL WARD
N° 24, Plage Guyville - Harhoura
Tél: 05 37 58 98 08
INPE: 102094356
N.1.C.2

Dr. Mounir SBAI
Dermatologue
N° 24, Plage Guyville - Harhoura
Tél: 05 37 40 40 80
Tél: 06 61 41 18 66

شارع محمد الخامس
منطقة مشروع العود
نامسا - تاونس
PHARMACIE AL WARD
Tél: 05 37 58 98 08
INPE: 102094356
N.1.C.2

تجزئة دينيا رقم 24 شاطئ كيفيل الهرهورة - قمارة Lot Dinia n° 24 plage Guyville Harhoura - Témara

Tél.: 05 37 40 40 80 / 06 61 41 18 66 - E-mail: dermatologieharhoura@gmail.com

IF : 40264991 - CNSS : 8612170 - INPE : 101171403 - ICE : 001754182000052



3 337875 517300

LOT

Q1ET6810V6

Ask.NAO5.com



INGREDIENTS : AQUA/WATER/WAAT*, CETEARYL ISONONANOATE, GLYCERIN, PROPYLENE GLYCOL DICARYOLEDICARATE, CETEARYL ALCOHOL, HYDROXYETHYL ACRYLATE/SODIUM ACRYLOYLDIMETHYL TAURATE COPOLYMER, PENTYLENE GLYCOL, CETEaryl GLUCOSIDE, SODIUM STEAROYL GLUTAMATE, SODIUM POLYACRYLATE, 1,2-HDIXANEDIOL, CAPRYLYL GLYCOL, FRAGRANCE (PARFUM), CITRIC ACID, SODIUM CITRATE, RETINYL PALMITATE, PENTABERYTHRYL TETRA-DI-T-BUTYL HYDROXYPHOBONNATE, POLYSORBATE 60, SORBITAN ISOSTEARATE, HELIANTHUS ANNUUS (SUNFLOWER) SEED OIL, PROPYLENE GLYCOL, CARNOSE, DISODIUM ADENOSINE TRIPHOSPHATE, TOCOPHEROL, LAMINARA DIGITATA EXTRACT, EUGENOL [526]. *CELLULAR WATER (AQUA/DISODIUM ADENOSINE TRIPHOSPHATE/CARNOSINE/MINERAL SALTS)

INSTITUT ESTHEDERM est une marque fondée sur l'écobiologie qui est au cœur de la démarche NAOS pour respecter l'écosystème de votre peau et préserver sa santé. Durablement. www.naos.com

INSTITUT ESTHEDERM is a brand built on ecobiology which is at the heart of NAOS approach to respect the skin ecosystem and preserve its health. Lastingly. www.naos.com

 NAOS

Ecobiology Company - France
NAOS 13290 Aix-en-Provence
Made in France
EZ7Dj - UK
N° Vert 0 800 015 016
www.esthederma.com



CNK 4482-857

réf. V 6810 02

